



## **Les décisions du conseil**

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2019 :

### **Abrogation de résolution – cession de la croix**

Suite à des discussions avec l'évêché de Saint-Jérôme, lequel ne peut reprendre la croix, la Ville n'a d'autre choix que d'abroger la résolution qui autorisait la signature d'une entente avec la Fabrique de la paroisse des Pays-d'en-Haut.

### **Modification des séances du conseil – juin et juillet**

Puisque la salle du conseil sera en rénovation pendant la période estivale, les séances du conseil des mois de juin et de juillet sont déplacées à la salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens. Notez que la séance de juin aura lieu le mardi 18 juin. La séance de juillet se tiendra le lundi 15 juillet.

### **Réfection de la chaussée, du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts- rue de Montreux**

Le conseil a accordé le contrat de réfection des infrastructures de la rue de Montreux (entre la rue Morin et la fin de l'impasse) à la compagnie *Excapro Inc.* au montant de 446 346,12 \$. Le règlement d'emprunt 1268 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce dernier a accordé à la Ville une subvention de 244 400 \$ pour la réalisation de ces travaux.

### **Réfection du réseau d'aqueduc et de la chaussée – rue des Souchets**

Le conseil a accordé le contrat de réfection des infrastructures de la rue des Souchets à la compagnie *Construction Monco Inc.* au montant de 1 352 734,17 \$. Le règlement d'emprunt 1269 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce dernier a accordé à la Ville une subvention de 675 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

### **Projet (modification réglementaire) – 555, boulevard de Sainte-Adèle**

Le projet de Norexco a été présenté à la population le 30 janvier 2019. Il a ensuite été accepté par le comité consultatif en urbanisme et il a finalement été présenté lors d'une assemblée publique de consultation le 3 avril dernier. Lors d'un second projet, le conseil a autorisé la réalisation d'un projet mixte d'une superficie de 3 000 mètres carrés d'espace commercial et d'une résidence collective d'un maximum de 160 unités en plus du projet intégré commercial. La hauteur du bâtiment, pour la portion résidentielle, sera de 6 étages. D'autres conditions s'appliquent.



**Demande de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC les Pays-d'en-Haut 2019-2020**

Le conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de développement des territoires offert par la MRC Les Pays-d'en-Haut afin de réaliser un projet du Plan directeur des parcs et espaces verts.